



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-376 / FRAIS DE COMPENSATION AUX 12-18 DE SAINT-VALÈRE

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu,

- **QUE** soient accordés aux membres du comité 12-18 des frais de compensation de 200\$ pour leur participation et soutien aux activités de l'Halloween 2024 tenue de concert avec la municipalité de Saint-Rosaire les 25 et 26 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier